



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

---

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

---

Délibération n°2024/010/02/22

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R. (ETAT)  
AU TITRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET TERRITORIAL (CONSEIL REGIONAL)  
AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GAILLAC GRAULHET)**

**Nombre de membres :**

- En exercice :	14
- Présents :	12
- Votants :	12

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 15 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

**Etaient présents** : Alain ASSIÉ, Éric FREALLE, William VERGNES, Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Eunice MASSOUTIÉ, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

**Etait représenté** : Néant.

**Etaient absents** : Florent PREYNAT, Florian GUIBBAUD.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Saadia OUMOUZOUNE est nommé(e) secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

**EXPOSÉ :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier de demande de subvention pour la réalisation de l'opération d'équipement suivante :

- ✓ Création d'un espace de Loisirs Multigénérationnel

Ces travaux ont été estimés à la somme de 124 891,83 € H.T. (Plan de financement ci-joint).

Où cet exposé et après avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Sollicite** de la part de l'état, au titre de la D.E.T.R., une subvention de 62 445,92 € H.T (50%), au titre des Equipements Sportifs d'Intérêt Territorial, une subvention de 18 733,78 € H.T (15 %), et au titre du Fonds de Concours, une subvention de 18 733,78 € H.T (15 %).
- ✓ **S'engage** à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée et à informer l'État, la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet, de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes.

## COMMUNE DE LASGRAISSES - 81300

### PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

#### PROGRAMME TRAVAUX 2024

#### Espace de Loisirs Multigénérationnel

DEPENSES*	HT	TVA	TTC
Fourniture et Pose d'Equipements Sportifs	68395.83	13679.17	82075.00
Terrassements	52563.00	10512.60	63075.60
Végétalisation	3933.00	786.60	4719.60
<b>TOTAL (A)</b>	<b>124 891.83</b>	<b>24 978.37</b>	<b>149 870.20</b>

\* vu les devis

RECETTES**	MONTANT ELIGIBLE	%	DEMANDE
Etat – DETR	124891.83	50.00 %	62445.92
Conseil Régional - Equipements Sportifs d'Intérêt Territorial	124891.83	15.00 %	18733.78
Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet - Fonds de Concours	124891.83	15.00 %	18733.78
<b>TOTAL (B)</b>		<b>80.00 %</b>	<b>99 913.48</b>

\*\* calcul sur le montant HT

AUTOFINANCEMENT	
COMMUNE (A - B = C) HT	24 978.36
TVA 20 %	24 978.37
<b>TOTAL RESTE A CHARGE</b>	<b>49 956.72</b>

Début des travaux : Dès l'obtention des Subventions

Fin des travaux : 2 mois après l'obtention des Subventions

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

**Signatures :**

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 22 février 2024  
Transmis en préfecture le 23 février 2024  
Publié sur le site le 23 février 2024